



Dommmages et intérêts suite agression

Par **justinel76600**, le **21/05/2015** à **14:51**

Bonjour,

Tout d'abord je vous explique la situation... En octobre 2012, en sortie de boîte de nuit, une amie et moi nous sommes fait agresser par un homme en état d'ivresse.

Celui-ci se trouvait côté passager de la voiture, le conducteur est arrivé droit sur nous. Mon amie a juste eu le temps de me tirer par le bras sinon fallait me faire renverser.

Bref, il est vrai que sur le coup nous l'avons un peu "insulté" du genre ta bouche mais plus vulgaire quoi ..

Après avoir entendu ça, l'homme en question est devenu fou a ouvert sa portière est arrivé droit sur nous et s'est mis a nous frapper en nous insultant de tous les noms d'oiseaux possibles.

Ses amis qui se trouvaient dans la voiture ont pris la fuite et nous ont laissé nous faire passer à tabac.

Une fois qu'il est parti, nous avons été de suite au commissariat pour porter plainte, beaucoup de témoins de la scène, aucun courageux pour venir avec nous, fort heureusement pour nous les caméras de la ville ont tout filmé..ce qui a permis de l'identifier.

Suite à cela mon amie a eu 5 jours d'ITT, moi je n'ai pas voulu aller aux urgences malgré des bleus et des douleurs au dos pensant que ça passerait. Seulement, depuis cet épisode, il m'est très difficile de ressortir en boîte de nuit de peur de le croiser et ça près de 3 ans après..

Aujourd'hui j'ai reçu une convocation pour l'audience, je ne sais pas du tout comment cela va se passer, dois-je prendre un avocat ? Puis-je prétendre à des indemnisations pour préjudice moral ?

Je me suis renseignée auprès de l'association d'aide aux victimes de ma région, il m'ont donné un RDV téléphonique mi juin... mais en attendant j'aimerais avoir quelques éclaircissements..

Merci d'avance pour vos réponses...